

Tarif des douanes

l'accord de libre-échange. Or cette façon de procéder n'est pas très satisfaisante.

Je prie le ministre de nous proposer un contre-amendement dans lequel serait définie la règle d'origine et auquel nous pourrions tous souscrire. Ce serait sans doute là une manière très simple de régler la question.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la possibilité de m'élever contre certains aspects du projet de loi C-87 en appuyant l'amendement de mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Le gouvernement a répondu à cet amendement en déclarant que nous devrions faire confiance au premier ministre. D'après tous les sondages, 75 p. 100 des Canadiens ne font pas confiance au premier ministre et je suis heureux de faire partie de ces 75 p. 100.

Je voudrais expliquer cet amendement et faire remarquer en quoi il concerne des questions auxquelles j'ai été confronté l'année dernière. L'article que nous modifions stipule:

Pour l'application de la présente loi, les marchandises sont originaires d'un pays si la totalité de leur valeur a été produite dans ce pays.

Cela semble raisonnable. Cependant, si on en poursuit la lecture, il dit ensuite le contraire:

Le gouverneur en conseil peut, par règlement:

a) assimiler, pour l'application de la présente loi, à des marchandises originaires d'un pays, des marchandises dont tout ou partie de la valeur a été produite à l'extérieur de ce pays;

Autrement dit, le gouverneur en conseil peut secrètement fausser le sens essentiel du paragraphe 15(1). Il peut dire qu'il faut considérer qu'un produit fabriqué entièrement dans un pays A provient d'un pays X. On pourrait penser qu'il s'agit d'une bonne plaisanterie si on n'avait pas connaissance de certains faits.

Nous savons que le premier ministre (M. Mulroney) se hâte de façon inconvenante de faire adopter ce projet de loi par le Parlement avant même d'avoir signé l'accord de libre-échange qu'il demande à tous les Canadiens d'approuver. J'assistais jeudi et vendredi derniers en tant qu'observateur à la réunion des premiers ministres à Toronto. C'était plutôt révoltant d'entendre le premier ministre mépriser tous ceux qui n'étaient pas disposés à accepter un accord qu'il n'avait pas encore lui-même jugé bon de signer, et pourtant il condamne tous ceux qui ne l'appuient pas d'avance.

Nous ne connaissons pas le texte exact de l'accord. Il y a quelques minutes, le ministre a déclaré que nous ne devrions pas nous préoccuper de cette question, que l'accord va l'éclaircir. Peut-être, mais nous voulons savoir comment. Presque deux mois après la conclusion de ce prétendu accord, nous n'en avons toujours pas le texte. On nous a dit avec mépris que 1 000 ou 1 800 pages du texte porteraient sur les tarifs douaniers, ce qui sous-entendait que nous ne voudrions pas les lire ou que nous serions incapables de les comprendre. Pourtant, c'est exactement le genre de chose sur lequel porte ce projet de loi que le premier ministre essaie de faire adopter à la hâte avant d'être obligé de nous dire la vérité sur l'accord qu'il va signer.

Ce projet de loi fait partie du prétendu accord de libre-échange, c'est-à-dire l'accord conclu entre le premier ministre et le président des États-Unis qui ne va pas libérer mais plutôt

entraver le commerce. Celui-ci ne sera pas libre pour le Canada, il le sera pour certaines sociétés, notamment des sociétés américaines.

Ce matin, j'ai appelé un des principaux syndicats de Spadina soit l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames. Ces syndiqués ignorent ce que le gouvernement se propose de faire contre eux par l'intermédiaire de ce projet de loi et de l'accord de libre-échange. En d'autres mots, le gouvernement tente de le faire adopter subrepticement.

Comme on l'a déjà signalé, il y a ce qu'on pourrait appeler une zone de libre-échange ou d'exportation au Mexique le long de la frontière américaine où des sociétés américaines ont établi des usines. Ces sociétés américaines ferment leurs portes aux États-Unis où ils paieraient leurs travailleurs 9 \$ l'heure. Ils font exécuter ce travail au Mexique où les ouvriers sont payés 65c. l'heure et où il n'y a pas de syndicat. En ce qui concerne ces sociétés et le gouvernement, il n'y en aura jamais.

Les produits ainsi fabriqués au Mexique où le travail est un véritable esclavage—et c'est bien à cause des États-Unis—seront importés au Canada en vertu de ce qu'on appelle l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis. Voilà la situation qui sera autorisée grâce à l'article 15 du projet de loi. C'est une honte.

● (1230)

Il y a un peu plus d'un an, une des principales maisons de confection de Spadina a fermé subitement ses portes après avoir donné un mois d'avis. C'était une maison importante employant 200 personnes et elle fabriquait, rue King, des shorts Adidas de basket-ball. Quand j'ai appelé le gestionnaire pour lui demander pourquoi la maison fermait, il m'a parlé en termes vagues d'un fléchissement du marché. Il ne m'a pas dit que les shorts de basket-ball étaient de mauvaise qualité ou que la société accusait un excédent.

J'ai appris par ailleurs que cette même société venait d'ouvrir une succursale au Mexique pour y fabriquer les mêmes shorts Adidas de basket-ball. Il n'est pas étonnant que plus de 200 emplois aient été supprimés à Toronto. Voilà le genre d'arrangement qui deviendra de plus en plus populaire dans le cas des grandes sociétés comme Adidas si le gouvernement réussit à faire adopter le projet de loi C-87.

Il est clair qu'il vise à accélérer ce qui se fait déjà dans quelques secteurs. Cela revient à vouloir pratiquer légalement une sorte de contrebande qui serait jugée inadmissible si l'opération était exposée au Parlement canadien et à la population.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a passé la tête, lancé une blague et est disparu. Il ne tient pas, bien sûr, à ce qu'on lui impute ce bon mot. Il a dit que nous avions peur du Mexique. Je n'ai pas peur du Mexique mais je sais mesurer la puissance des multinationales comme Adidas, General Motors, Ford et Chrysler. Ce n'est pas contre le Mexique que cet amendement est dirigé, même si nous devons le nommer par son nom, mais contre des sociétés comme General Motors et Adidas qui exploitent le Mexique et les Mexicains dans le but de nuire aux perspectives d'emploi des travailleurs canadiens et américains.